

UNE APPROCHE CITOYENNE

5 AXES DE RECOMMANDATIONS du **Conseil de développement** du GRANDLYON



QU'EST-CE QU'UN QUARTIER DURABLE ?

Le terme de « quartier durable » dépasse celui d'« écoquartier » car il renvoie à des thématiques plus larges (sociales, économiques, environnementales...) et peut se décliner sur une grande diversité de territoires. Il exprime aussi la proposition d'étendre le principe des éco-quartiers à la ville existante où se concentrent de grands enjeux en matière de développement durable et où, forcément, les potentialités et marges de manœuvre pour agir sont plus limitées que dans les quartiers neufs.

S'INTÉRESSER AUX QUARTIERS EXISTANTS

Un quartier existant, c'est un quartier où le bâti est dominant et où résident déjà un nombre significatif d'habitants, qui ont leur mot à dire sur le futur de leur territoire. Il s'agit aussi bien des quartiers « peu mutables » que des quartiers en transformation comme La Duchère ou le Sud Presqu'île (Confluent et Sainte Blandine).

UN CADRE DE PROPOSITIONS QUI EXPRIME L'APPROCHE CITOYENNE D'UN QUARTIER DURABLE

La grille de lecture proposée ici est issue des travaux du groupe de travail Développement Durable du Conseil de développement du Grand Lyon.

Depuis octobre 2007, ses membres ont travaillé sur l'urbanisme durable en combinant des auditions et des visites de terrain pour mieux comprendre les nouvelles opérations à haute qualité environnementale et urbaine. Ils ont ainsi rencontré des techniciens du Grand Lyon et de l'Agence Locale pour l'Énergie, des architectes, urbanistes, aménageurs et promoteurs, et des membres d'une coopérative d'habitat.

La proposition présente permet d'interpeller une variété de configurations qu'il s'agisse de la ville dense ou du tissu périurbain plus éloigné. Elle est généraliste et s'organise autour du choix de certains axes jugés essentiels pour caractériser un quartier « durable ». Elle est volontairement **non exhaustive** : le Conseil de développement a fait **le choix de privilégier certains critères**, souvent oubliés dans ce qu'on appelle les « écoquartiers ».

6 PRINCIPES

PRÉALABLES À LA DÉMARCHE :

1 ⊕ S'inscrire dans les principes d'actions déjà exprimés au niveau national par le ministère du développement durable :

- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité et protection des milieux,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

2 ⊕ Veiller à ce que les quartiers soient pensés et aménagés comme espaces ouverts, en lien avec les territoires voisins, et inscrits dans la trame d'ensemble de la ville et de l'agglomération.

3 ⊕ Être également attentif à l'articulation des échelles, et notamment à ce que l'organisation du cadre de vie à l'échelle du quartier s'inscrive, pour un certain nombre d'enjeux, **dans les politiques d'agglomération** (déplacements, équipements, équilibre habitat-emploi, organisation des centralités...).

4 ⊕ Avoir une approche transversale des sujets, des thématiques et des projets.

5 ⊕ Lier davantage les deux formes de démocratie : démocratie participative et démocratie représentative.

6 ⊕ Être ouvert à des solutions inventives.

1. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



■ ESPACES VERTS ET NATURELS

⊕ Intégrer les objectifs de **préservation de la biodiversité (corridors)** dès la conception du projet urbain et se fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs plus ambitieux.

■ ESPACE PUBLIC ET TRAME VERTE

⊕ **Multiplier des espaces verts** qui préservent et/ou valorisent la biodiversité en créant une **trame verte** continue dans la ville, et accompagner systématiquement les infrastructures par une trame végétale.

⊕ **Inciter à la végétalisation des espaces privés ou semi-privés** : soutenir les initiatives locales avec l'appui des services de la collectivité et l'implication des habitants dans l'entretien (promouvoir des expériences...).

⊕ **Verdir davantage les espaces publics** existants.

⊕ Développer dans tous les quartiers **des espaces publics favorables à la rencontre** et au brassage des populations.

■ HABITAT

⊕ Choix de la conception, de matériaux écologiques et de qualité qui visent à la **réduction des consommations d'énergie**, et à la qualité de l'air intérieur, particulièrement dans la réhabilitation de l'habitat ancien.

⊕ Soutenir un habitat écologique **à la portée des ménages modestes**.

⊕ **Densifier des quartiers** partout où cela est possible et compatible avec **un urbanisme de qualité pour les habitants**, dans une perspective écologique soucieuse notamment de préserver et de développer la présence du végétal au cœur des lieux d'habitat.

⊕ Mettre en place plus systématiquement des **exigences environnementales dans les projets des promoteurs privés**.

■ SANTÉ

⊕ Prendre en compte les **effets de la pollution** et des **nuisances sonores** sur la santé.

⊕ Faire en sorte **que les aménagements de la ville deviennent un levier pour l'amélioration de la santé des habitants**, notamment en contribuant à diminuer les nuisances.

⊕ Travailler sur les **nuisances d'origine privée**, notamment par l'éducation, la réglementation, et l'implication des professionnels de la gestion immobilière.

⊕ Promouvoir **l'isolation phonique dans la réhabilitation** de l'ancien.

2. ACCESSIBILITÉ

⊕ Penser l'accessibilité du quartier et son ouverture à la ville et l'agglomération **en lien avec les politiques de déplacements à l'échelle métropolitaine.**

⊕ **Réaffirmer les transports en commun** comme éléments structurants du quartier. Un objectif : un transport en commun attractif à 5 minutes de chez soi pour 80% des habitants.

⊕ **Conforter les modes doux** (pistes cyclables, usage du vélo) et la place du piéton (généraliser les pedibus) et des **personnes à mobilité réduite**. Expérimenter des formes de partage



de l'espace public plus favorables aux modes doux.

⊕ Développer les **alternatives à la voiture individuelle** : co-voiturage, auto-partage...

⊕ Développer des **plates-formes de livraison** dans les quartiers.

3. SOCIAL ET CULTUREL

⊕ Favoriser une **vraie éducation citoyenne** des jeunes mais aussi des adultes, et pas seulement limitée aux questions de développement durable (civisme - code social...).

⊕ Développer ou **soutenir une vie culturelle et associative de proximité** avec une offre de lieux bien situés, et encourager les solidarités de voisinage à différentes échelles géographiques (pas seulement à celle de l'immeuble ou de la rue).

⊕ Assurer **l'accès et la participation de tous à une vie culturelle.**

⊕ **Favoriser l'échange interculturel et intergénérationnel** pour aller à l'encontre des tendances au repli communautaire ou générationnel. Renforcer le soutien aux associations œuvrant dans ce sens.

⊕ Favoriser **les lieux et moments de convivialité à l'échelle du quartier**, entre les différents habitants et groupes sociaux, en évitant les pièges de l'« entre-soi ».



DES QUESTIONNEMENTS :

🔍 **Habiter un quartier durable** : est-ce vivre, travailler, se divertir dans le même quartier ou éventuellement trouver des équilibres à une échelle plus large ?

🔍 **Trouver sur place** ce qu'il faut pour la **vie quotidienne** et le fonctionnement de la **vie sociale** ?

4. ÉCONOMIE

- ⊕ Maintenir l'artisanat, les commerces diversifiés et les services publics de **proximité**
- ⊕ **Lever les obstacles au développement des actions d'insertion sociale et économique** sur des chantiers ponctuels et/ou locaux (critères de jugement des offres, volonté politique...)
- ⊕ Soutenir les initiatives économiques locales : innovations sociales, alternatives telles qu'AMAP (maintien de l'agriculture paysanne), apprentissage...



5. DÉMOCRATIE LOCALE

- ⊕ **Enrichir la démocratie locale** (conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux etc.), en établissant des passerelles entre des préoccupations ultra-locales et des questions d'agglomération ou plus vastes.
- ⊕ Promouvoir la **diversité des structures de la participation** (institutionnelles et non institutionnelles).
- ⊕ Expérimenter la démarche des **budgets participatifs**.
- ⊕ Soutenir des **lieux de rencontre** permettant **le dialogue, l'expression collective et les échanges avec les élus** locaux ainsi que l'accès à l'information sur la vie de quartier (antenne quartier ?).



QUAND ET COMMENT UTILISER CES RECOMMANDATIONS ?

.....

Cette grille de lecture devrait pouvoir être utilisée chaque fois qu'un nouveau projet, même modeste, est engagé. Elle permet l'expression citoyenne et un mode de questionnement qui peut être repris aussi bien dans le cadre de la concertation sur des projets urbains existants ou nouveaux.

Les modalités de son application, la pondération entre critères, le repérage des marges de manœuvre, les préoccupations spécifiques des habitants changeront d'un quartier à l'autre, et notamment en fonction de l'histoire du quartier.

Toutefois, elle pourra être une base de réflexion commune entre tous les acteurs impliqués : simple citoyen, conseils de quartier, associations, décideurs publics, maitres d'ouvrage, acteurs privés...

Q U A R T I E R S D U R A B L E S



20, rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 63 41 82 - **Fax** : 04 78 63 48 80
Mail : conseildedeveloppement@grandlyon.org